

A.N.V.V.E.N.

Bohars le 25 janvier 2008.

Monsieur le Médiateur de la République
7, rue Saint-Florentin
75008 Paris

Objet : Situation des victimes des essais nucléaires du Sahara et de Polynésie.

Références : mon courrier du 8 novembre 2007 adressé au Médiateur du Finistère
Votre lettre n° 07-5828/RECEVABILITE du 7 décembre 2007

Pièce jointe : un dossier de 42 annexes.

Monsieur le Médiateur de la République,

Pour mettre en place la dissuasion nucléaire, garante de la paix, la France a procédé à 210 expérimentations nucléaires entre 1960 et 1996 au Sahara puis en Polynésie. Jusqu'en 1974, ces explosions furent exécutées à l'air libre comme le tir Canopus du 24 août 1968 sous ballon captif à 600 mètres d'altitude (comme à Hiroshima) mais avec une puissance 100 fois supérieure.

Les personnels militaires en particulier (appelés du contingent ou de carrière) pas du tout ou très mal informés sur les dangers de la mission, furent exposés en première ligne sans autres mesures de prévention que l'éloignement relatif (à déterminer) et quelques vêtements protecteurs comme une combinaison et des lunettes. Les marins furent particulièrement sollicités, ainsi que l'a affirmé l'amiral Antoine Sanguinetti, qui commandait le PA Clemenceau sur zone. Combien ont pu observer librement le joli nuage, en short et chemisette avec pour seule consigne de se protéger les yeux avec les avant bras pour éviter l'éblouissement du flash au moment de la déflagration?

Plusieurs années après les faits, on constate de nombreux décès prématurés, provoqués par des maladies radio-induites, reconnues dans tous les pays occidentaux sauf la France. Aucune étude épidémiologique n'a été commandée. Pas le moindre recensement effectué par le Service de santé des armées. Les veuves, souvent privées d'emploi à cause des mutations géographiques imposées à l'époux, ont été abandonnées par une Nation ingrate et à la mémoire bien courte. Les autorités se retranchent derrière le classement abusif de secret défense pour éviter de faire la lumière sur cette période de l'Histoire de France en dépit de plusieurs reportages télévisés comme l'excellente émission d'Elise Lucet le 2 décembre 2004.

Les victimes sont statutairement placées dans une position juridique défavorable. Les militaires ne disposent pas du régime relativement favorable des maladies professionnelles pour obtenir une juste indemnisation des préjudices subis. Ils sont contraints de se présenter devant une juridiction d'exception, le Tribunal des Pensions Militaires d'Invalidité à l'issue d'un véritable parcours du combattant. La réglementation obsolète et contestable laisse au plaignant l'obligation d'apporter *la preuve du lien certain et direct entre l'exposition aux rayonnements ionisants et la déclaration de la pathologie*. Mission quasi impossible trente ans et plus après des faits toujours couverts par le secret défense. Nombre de victimes et ayants droit renoncet à engager une procédure lourde et pénible dont l'issue est connue d'avance. La partie est trop inégale; les plus fidèles serviteurs de la nation laissés à eux-mêmes sans soutien, sont régulièrement déboutés. Pire encore, le Commissaire du gouvernement fait systématiquement appel de toute décision favorable rendue en premier ressort.

Il convient de souligner la différence de traitement entre des pathologies similaires en fonction du statut de la victime. Dans le cas de l'amiante, toutes les victimes, civiles ou militaires sont jugées par le TAS et un fonds d'indemnisation (FIVA) est mis en place pour assurer le versement des indemnités. Le plaignant « amianté » n'a pas à apporter la preuve du lien de cause à effet, c'est un principe admis une fois pour toutes. Tout malade des poumons, ayant été en contact avec l'amiante est automatiquement reconnu et indemnisé. Ce régime de justice sociale, n'est pas applicable aux militaires parce que le code des pensions est archaïque et a été élaboré pour traiter les blessures ou maladies *en temps de guerre*. Les militaires sont par conséquent légalement défavorisés ce qui constitue une grave injustice quand on sait les sacrifices consentis par ceux qui sont au service exclusif et permanent de la Patrie. En visite à l'Île Longue le 13 juillet 2007, le président de la République n'a-t-il pas déclaré aux équipages des SNLE :« vous êtes l'assurance vie de la Nation » ?

Les responsables gouvernementaux répugnent à faire la transparence sur ces drames parce que la France aurait selon la thèse officielle, réussi à inventer des bombes propres et inoffensives pour l'environnement. Si tel était le cas, pourquoi ne pas les avoir fait sauter au-dessus du parlement ou du Larzac, au lieu de dépenser des fortunes pour créer un site approprié dans le désert ou sur un atoll perdu dans le Pacifique? Les candidats à l'élection présidentielle de 2007, ont fait connaître leur position sur cette douloureuse question. Deux propositions de loi sont actuellement déposées sur le Bureau de l'Assemblée nationale. Le texte de C Taubira (n° 553 du 20 décembre 2007) est appuyé par l'ensemble des députés de son groupe alors que seulement une quinzaine de députés de l'actuelle majorité ont signé le texte proposé par Y Favennec (n° 92 du 18 juillet 2007). Ce manque d'empressement de la part de ceux qui ont envoyé les militaires au feu nucléaire est choquant, d'autant que ces derniers sont sous représentés au Parlement et n'ont aucun moyen véritable de faire entendre leur voix. Laissons les élus face à leur conscience; en jouant la montre, ils spéculent sur notre mort programmée en calculant qu'avec quelques années supplémentaires de tergiversations, le combat cessera faute de combattants. Les héros de la dissuasion seront tous morts et le mauvais tour sera joué.

Pour faire patienter les victimes en donnant l'impression qu'on traite leur cas, divers organismes pseudo scientifiques sont créés . L'Observatoire de la Santé des Vétérans mis en place par le décret n° 2004-524 du 10 juin 2004, fonctionne en vase clos dans l'opacité des salons parisiens, en refusant d'auditionner les témoins survivants. Sa responsable, Madame Block (SGA/DSPRS) vient de nous annoncer le lancement d'une nouvelle étude qui se prolongera durant 2 années supplémentaires ! Est-ce acceptable ? Quel crédit faudra-t-il accorder à son volumineux rapport qualifié par avance de « pompeux » par le député du Finistère C Ménard qui propose d'assouplir les conditions d'attribution des pensions militaires (texte n° 87 du 18 juillet 2007). Pourquoi ne pas tenir des séances décentralisées à

Brest, Toulon, Lorient ..., pour entendre le récit des victimes en présence de la presse ? N'est-ce pas cela la vraie transparence, si ardemment souhaitée par tous les protagonistes ? D'autres corporations mieux organisées ou plus déterminées sont autrement considérées et lourdement subventionnées sans la moindre contrepartie et c'est profondément injuste. Dans le pays des droits de l'Homme, les militaires ne sont pas des citoyens à part entière parce que le nouveau statut général voté en mars 2005 ne leur reconnaît toujours pas le droit de constituer des organisations professionnelles pour défendre leurs intérêts spécifiques. Les nombreuses amicales commémoratives et festives, trop souvent respectueuses de la haute hiérarchie, ne sont pas à la hauteur du problème posé (avis consultatif du CSFM par exemple). Le militaire, au service de l'Etat jusqu'au sacrifice suprême, demeure un citoyen de second rang.

Dans le cadre de la création de la Défense européenne, il n'est pas inutile d'observer les différences de traitement entre le vétéran Britannique et le Français. L'un est systématiquement reconnu, automatiquement pris en charge et rapidement indemnisé. L'autre reste soumis à une règle archaïque, inadaptée, lourde et applicable aux seuls militaires. N'est-ce pas une discrimination négative envers ceux qui ont tout sacrifié pour que la France conserve sa place dans le concert des « grandes puissances » ?

Au-delà de la mission principale de dissuasion, on peut affirmer que les expérimentations de Polynésie ont accéléré le développement de l'énergie électrique et favorisé le perfectionnement et la commercialisation des centrales. On mesure aujourd'hui l'importance stratégique de cette énergie capitale pour le fonctionnement de la France et l'équilibre de sa balance commerciale. Il ne serait pas exagéré de demander que les victimes de l'épopée et leurs ayants droit soient reconnus et dédommagés par une sorte d'intéressement. Nous demandons la mise en place d'un **Fonds d'Indemnisation des Victimes des Essais Nucléaires (FIVEN)** alimenté par un prélèvement de 1% du montant des contrats du nucléaire civil passés à l'exportation, pour que les militaires cancéreux et leurs veuves ne soient pas une charge supplémentaire pour la collectivité. Il n'est pas supportable que la France continue à ignorer ou mépriser ses plus fidèles serviteurs; c'est une question d'éthique et même de civilisation.

Monsieur le Médiateur de la République, ceux qui ont beaucoup donné à la France se tournent vers vous pour que leur drame soit enfin porté à la connaissance des plus hautes autorités de l'Etat. Il n'est guère sérieux de persister à réunir des commissions d'experts car on sait bien que le vivant et le nucléaire sont incompatibles. Rappelons Hiroshima, Nagasaki et plus près de nous Tchernobyl qui a entraîné la mise en examen du brillant professeur Pellerin. Actuellement la ministre de la santé R Bachelot s'emploie pour faire reconnaître et indemniser sans aucun délai, les malades anormalement irradiés à Epinal ou Toulouse. Nous avons expliqué que le laborieux traitement juridique du dossier n'était pas équitable à cause d'une justice d'exception servie par une réglementation d'un autre temps. Décimés par la maladie, usés par la souffrance et mortifiés par l'indifférence générale, les vétérans et les veuves placent en vous un dernier espoir pour, qu'après les Indigènes et les Harkis, leur sacrifice sorte de l'anonymat et cesse d'être considéré comme un épisode peu glorieux de l'histoire de France. Les vétérans des essais nucléaires n'étaient pas des mercenaires avides de richesses; ils sont fiers d'avoir servi la France dans des conditions périlleuses mais aujourd'hui dans le malheur, ils en appellent à la conscience collective pour être enfin reconnus et justement traités.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Médiateur de la République, l'expression de mes salutations distinguées.

Pierre Marhic
Président de l'ANVVEN

